



CAPD du jeudi 17 mars 2016 Déclaration du SNUipp-FSU



Cette CAPD se déroule dans un contexte politique et social qui ne peut nous laisser indifférents.

Le projet de loi visant à réformer le droit du travail constitue une régression inacceptable. Le chômage atteint un niveau record et la paupérisation s'installe chez nos élèves ainsi que dans nos familles. Précariser le salariat, faciliter les licenciements ne créent pas d'emploi comme le démontrent les politiques menées depuis plusieurs décennies. La fonction publique, dans laquelle la précarité existe aussi, sera impactée par l'évolution des règles du code du travail. C'est pour ces raisons que le SNUipp-FSU participe d'ores et déjà aux mobilisations pour obtenir de nouveaux droits, synonymes de progrès social pour l'ensemble des salariés.

D'autre part, des rencontres salariales ont lieu, aujourd'hui même. Selon la Cour des comptes, une hausse immédiate de 1% de la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires représente 1,75 milliard d'euros ; 2%, c'est 3,45 milliards d'euros. Cette année, le gouvernement a versé ou non prélevé aux entreprises 33 milliards d'euros via le pacte de responsabilité, sans aucune contrepartie en matière d'emploi. La ministre de la Fonction publique doit proposer aux fonctionnaires, dont les enseignants, un dégel significatif des salaires. C'est pour cette raison que notre organisation syndicale, inscrite dans le mouvement unitaire avec les autres syndicats, appellera à la mobilisation, y compris par la grève et les manifestations, si les propositions du gouvernement sont trop éloignées des revendications des personnels.

Ensuite, si nous voulons une véritable refondation de l'école, la formation en est un élément essentiel. Qu'elle soit initiale ou continue, qu'elle favorise le développement des postes spécialisés, qu'elle permette à tous les personnels d'assumer de nouvelles fonctions (la direction d'école par exemple), il nous semble nécessaire d'investir dans ce domaine et nous serons attachés à ce qu'un maximum de collègues puissent en bénéficier.

Si nous ne pouvons qu'acquiescer au fait que les collègues qui ont sollicité leur DIF bénéficient d'une aide financière et puissent ainsi profiter de leur droit à se former dans des domaines qu'ils ont choisis, le budget consacré à cette formation individualisée est conséquent (une enveloppe de près de 10 000 €) et nous estimons que le budget destiné à la formation continue de certaines catégories de personnels, comme les membres des RASED, les psychologues devrait également être à la hauteur.

En ce qui concerne les départs en formation CAPASH, nous attendons que cette CAPD permette à la fois de satisfaire les collègues qui ont envie de s'investir auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, mais également de répondre aux besoins du département.

Enfin, les résultats des permutations informatisées ont été communiqués le 7 mars. Comme les années passées, s'il est relativement facile de sortir du département, il est de plus en plus difficile d'y entrer ou d'y revenir ! Le taux de satisfaction des entrants est en recul de plus de 2 points avec un

pourcentage très faible puisqu'il est inférieur à 5%. Force est de constater que la mobilité interdépartementale est en panne et que les résultats pour entrer dans le Puy-de-Dôme sont proprement décevants.

Un groupe de travail "bilan" a eu lieu au ministère le 15 mars. Le SNUipp-FSU y a porté à nouveau son exigence de voir cette question traitée au mieux de l'intérêt des enseignants du premier degré. Un groupe de travail devrait se tenir d'ici fin avril 2016, avant les phases d'ineat-exeat pour étudier les situations les plus urgentes et déterminer les critères retenus et le nombre de collègues concernés. Pour améliorer cette situation, il est indispensable que les ineat-exeat soient suffisamment nombreux afin d'éviter aux enseignants des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales.

Les élues à la CAPD
Joëlle MASSON,
Régine DUMAS et Lisa DUCROS

SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 ✉ snu63@snuipp.fr